

CALENDRIER ET MISE EN ŒUVRE

Les deux volets de « Parenthèses urbaines » sont ouverts jusqu'au 31 décembre 2025.

Deux étapes pour candidater :

- ▶ un rendez-vous préalable avec les services du Département pour présenter le projet (objectifs, actions et budget prévisionnel) ;
- ▶ la formalisation du dossier en format dématérialisé, dûment complété et son dépôt sur le Portail des subventions du Département :

VOLET 1

<https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/parentheses-urbaines-urbanisme-temporaire>

VOLET 2

<https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/parentheses-urbaines-urbanisme-ephemere>

Les projets d' « **Urbanisme temporaire** » seront sélectionnés par une commission d'attribution composée de techniciens et d'élus du Département puis soumis à l'approbation du Conseil départemental. Un conventionnement s'effectuera sur la durée du projet avec pour objectif de faire le lien avec le futur projet urbain, tant sur le respect de la durée des actions proposées que sur la communication à destination des usagers du quartier.



© N. Duprey/CD78

CONTACT

Urbanisme temporaire :
politiquedelaville@yvelines.fr

Urbanisme éphémère :
developpementculturel@yvelines.fr



Yvelines
Le Département

Conception et réalisation : Conseil départemental des Yvelines - Imprimé sur papier PEFC - Mars 2023



PARENTHÈSES URBAINES



© N. Duprey/CD78

“

Depuis 2015, le Département des Yvelines porte une forte ambition de retour à l'égalité des chances et de correction des déséquilibres pour les 31 quartiers prioritaires du territoire et les 157 000 Yvelinois qu'ils regroupent. Cette ambition se traduit par un soutien de 443 M€ à 13 projets de rénovation urbaine, jusqu'en 2030. Afin de sécuriser ces projets et les accélérer, nous avons élaboré le dispositif « Parenthèses urbaines », véritable trait d'union entre les quartiers d'aujourd'hui et ceux de demain en utilisant les vecteurs du sport et de la culture. Son ambition ? Servir au mieux les Yvelinois des quartiers prioritaires en les rendant acteurs des changements à venir. La mobilisation de l'urbanisme éphémère et temporaire pourra donner vie aux sites inoccupés et en attente, et ainsi animer fortement ces lieux, au bénéfice des habitants de notre territoire.

”

Catherine ARENOU
Vice-présidente du Département
des Yvelines déléguée à l'Insertion
et à la rénovation urbaine

MIEUX VIVRE LA TRANSFORMATION DES QUARTIERS

L'entrée en phase opérationnelle des 13 projets de rénovation urbaine signifie la libération prochaine de nombreux fonciers pour une durée pouvant aller jusqu'à trois ans.

Le déploiement du dispositif « Parenthèses urbaines » va permettre de **sécuriser, accélérer et bonifier** les futurs projets et ainsi de :

- Limiter les détournements d'usages en s'assurant de la disponibilité du foncier pour les opérations à venir ;
- Réduire le sentiment d'abandon par l'animation des fonciers qui deviennent des lieux de vie au cœur des quartiers ;
- Transformer les espaces disponibles en lieux d'expérimentations culturelles, écologiques et économiques.

A travers deux volets complémentaires mais indépendants, le Département des Yvelines pourra accompagner financièrement des porteurs de projets pour soutenir la mise en place d'actions d'urbanisme temporaire et/ou éphémère sur les quartiers prioritaires yvelinois.



Yvelines
Le Département

yvelines.fr
f t y

PARENTHÈSES URBAINES : EXPÉRIMENTER ET INNOVER AU CŒUR DES QUARTIERS

Doté de 800 000 € sur 3 ans pour les deux volets, « Parenthèses urbaines » propose aux porteurs de projets des financements en investissement et en fonctionnement, à travers :

1 UN APPEL À PROJETS « URBANISME TEMPORAIRE » Investissement (500 000 €)

Pour amorcer et impulser une dynamique de projet pouvant prendre différentes formes : expérimentations urbaines ou nouveaux usages.

- Occupations temporaires d'une durée de 6 à 24 mois
- Travaux de requalification du foncier libéré, aménagements temporaires
- Appui en amont des projets par le Groupement d'Intérêt Public Seine-et-Yvelines Environnement (SYE) pris en charge par le Département. Prestations complémentaires à la charge du porteur de projet
- Prise en charge à hauteur de 80% maximum du budget total
- Subvention comprise entre 2 000€ et 30 000 €

2 UN DISPOSITIF « URBANISME ÉPHÉMÈRE » Fonctionnement (300 000 €)

Pour animer et événementialiser les projets en déployant des actions culturelles et sportives de grande qualité, connectées aux enjeux locaux.

- Occupations éphémères d'une durée de quelques jours à quelques semaines
- Offres et médiations culturelles et sportives de nature éphémère
- Prise en charge à hauteur de 80% pour les communes lauréates de Prior'Yvelines et de 60% pour les autres communes de la géographie prioritaire (Quartier de la Politique de la Ville ou de veille active)
- Plafond de 15 000€

Les deux volets peuvent être sollicités conjointement ou de manière indépendante.



© N. Duprey/CD78

CONDITIONS ET MODALITÉS D'ATTRIBUTION

LES BÉNÉFICIAIRES

- Personnes morales de droit public : communes, EPCI, établissements publics
- Personnes morales de droit privé : associations loi 1901, entreprises culturelles à but non lucratif, fondations reconnues d'utilité publique
- Organismes HLM : Office Public de l'Habitat, entreprises sociales pour l'Habitat

La candidature à l'appel à projets « **Urbanisme temporaire** » doit être portée par une équipe projet composée du propriétaire foncier, de la commune et d'une structure en charge de l'animation du site. Une commune peut candidater seule dans le cas où elle est à la fois propriétaire du foncier et en charge de l'animation du site.

LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES

Les projets doivent répondre aux enjeux prioritaires du Département à savoir, la réussite éducative, la santé et la qualité d'usages en mobilisant les thématiques suivantes :

- Culture et sport
- Transition urbaine, développement durable
- Agriculture urbaine, circuits courts
- Nature en ville, biodiversité
- Cohésion sociale et amélioration du cadre de vie
- Économie circulaire : réemploi, recyclage, écoconception, écoconstruction, économie de fonctionnalité et d'accessibilité

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DES DEUX VOLETS DE " PARENTHÈSES URBAINES "

